Houblon: organisation commune des marchés OCM, prorogation de l'aide jusqu'en 2002 (modif. règlement (CEE) n° 1696/71)

2000/0330(CNS) - 14/12/2000 - Document de base législatif

OBJECTIF : reconduire pour une période de deux ans le montant de l'aide au producteurs de houblon actuellement en place. CONTENU : la présente proposition de modification du règlement 1696/71/CEE vise la prorogation pour deux années, c'est-à-dire, jusque et y compris la récolte 2002, du montant actuel de 480 EUR/ha de l'aide forfaitaire aux producteurs de houblon. La prorogation de deux années du système actuellement en place permettra de synchroniser les décisions en matière d'aide aux producteurs avec les mesures spéciales de mise au repos temporaire et/ou d'arrachage définitif. A la fin de cette période, la Commission présentera un rapport englobant également les mesures spéciales et fera des propositions en tenant compte de l'impact sur le secteur de l'adhésion à l'Union européenne des pays candidats, dont certains sont d'importants producteurs de houblon.